



Donner
des *elles*
à la santé

CHARTRE DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME-HOMME

“ *Accélérons l'évolution vers
l'égalité femme-homme dans
le secteur de la santé* ”



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre l'Association Donner des ELLES à la santé

Dont le siège est établi 7 rue des Filles du Calvaire 75003 Paris,
Représentée par sa Présidente, la Docteur Marie-France OLIERIC,
Ci-après dénommée « Association »,

ET La Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Établissement de Centres Hospitaliers Spécialisés

Représentée par son Président, le Docteur Christophe SCHMITT

Contexte

Les professions de la santé se féminisent et 55% des médecins hospitaliers sont des femmes. Les derniers résultats du baromètre DDL-Janssen-IPSOS de 2023 montre que 82% des femmes médecins affirment s'être senties discriminées dans leur carrière à cause de leur sexe et 78% des femmes médecins affirment avoir été victimes de comportements sexistes dont 30% affirment avoir été victimes de gestes à connotations sexuelles. En outre, 68% de médecins hommes ont déjà été témoins de comportements sexistes à l'égard des femmes dans le milieu hospitalier.

La mixité est une force pour notre système de santé. S'engager et agir en faveur de la parité professionnelle entre les femmes et les hommes dans des établissements de santé publics et privés contribuent à développer un environnement de travail encourageant et équitable au bénéfice de la prise en charge des patients.

S'appuyant sur le bilan de la mise en œuvre du protocole d'accord de 2013, une concertation relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été lancée, le 9 mars 2018, dans le cadre du Conseil commun de la fonction publique.

Notre charte prend appui sur les accords relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, protocole d'accord signé le 8 mars 2013, précisé sur l'égalité professionnelle par l'accord du 30 novembre 2018. Le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définit les modalités sur la mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Cadre partenarial entre les deux associations

La présente convention pose un cadre partenarial entre les deux associations : La Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Établissement de Centres Hospitaliers Spécialisés et Donner des ELLES à la santé.

Le partenariat est conclu pour une durée indéterminée et vise principalement à :

- Développer la gouvernance des politiques d'égalité dans l'établissement ;
- Créer les conditions d'un égal accès des femmes médecins aux responsabilités professionnelles, notamment en assurant la parité des candidatures quel que soit le poste et en instaurant les nominations binomiales (femme-homme) ;

- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l’articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

Rappel des missions des deux partenaires

L’association « Donner des ELLES à la Santé »

Fondée en 2020, l’association loi 1901 Donner des ELLES à la Santé a pour objectif de faire avancer l’égalité des femmes et des hommes dans le secteur professionnel de la santé. Elle s’appuie sur un collectif composé de professionnels de santé, de membres de directions d’établissements de santé et d’autres acteurs de la santé, femmes et hommes, engagés en faveur de l’égalité. L’association mène des actions favorisant la sensibilisation, la prise de conscience et l’accompagnement des actrices et des acteurs de la santé pour briser le plafond de verre, lutter contre les discriminations et le sexisme. L’association est gérée par son assemblée générale et les membres de son bureau élus pour deux ans.

La Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d’Établissement de Centres Hospitaliers Spécialisés

La Conférence nationale des présidents de Commissions Médicales d’Etablissement (CME) de Centres Hospitaliers Spécialisés (CHS) représente l’ensemble des CME des établissements publics de santé mentale, dans tous les domaines impliquant le corps médical, pharmaceutique, odontologique et maïeutique des CHS. Elle a pour objectif d’organiser le partage d’information, la réflexion et la formulation de propositions dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale.

Objet

- Des actions de sensibilisation et de communication conjointes sur des thématiques ciblées (intervention auprès de publics identifiés). Ces actions peuvent impliquer la production de livrables réalisés conjointement par les deux associations.
- Construction d’outils d’analyse et notamment de référentiels communs permettant de faciliter l’objectivation de situations connues.
- Mise en commun de données statistiques dans le respect du RGPD et plus largement de la réglementation applicable aux associations et aux établissements publics de santé.

Durée

Ce partenariat est non financier et établi pour une durée indéterminée. Il sera tacitement reconduit chaque année, sauf dénonciation de la part d’une des parties.

Conflits d'intérêts

Les actions menées conjointement par Donner des ELLES à la santé et La Conférence nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Établissement de Centres Hospitaliers Spécialisés ne peuvent faire l'objet d'aucune promotion à visée commerciale par l'un des financeurs d'une des associations.

Bilan

Les deux associations procèdent à un bilan annuel des actions menées conjointement selon le format le plus adapté à leurs statuts respectifs.

Chacune des structures concernées par la présente convention demeure pleinement compétente quant aux modalités de diffusion des actions entreprises conjointement auprès de leurs partenaires respectifs.

Signatures :



Dr. Marie-France Oliéric
Présidente de Donner des ELLES à la santé

Fait à, le

Dr.Christophe Schmitt
Président de la conférence nationale
des PCME de CHS

